

## CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT MENSUEL AUTOMATIQUE POUR PAIEMENT DES FACTURES D'ASSAINISSEMENT

ENTRE le Bénéficiaire (ci-après dénommé le redevable)

Redevable principal :

M. Mme .....

Date et lieu de naissance : .....

Redevable Solidaire :

M. Mme.....

Date et lieu de naissance .....

Adresse du point de consommation (distribution d'eau) :

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Adresse mail : .....

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de point de consommation) :

.....

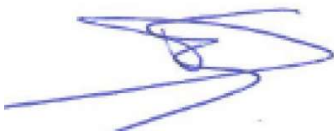
Code postal : ..... Commune : .....

ET la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) dûment représentée par Philippe DANIEL, Président en exercice par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2020.

**Il est convenu ce qui suit :**

Sur la base du règlement de prélèvement automatique mensuel pour paiement de la redevance assainissement collectif, le redevable peut acquitter ses factures d'assainissement en souscrivant le présent contrat de prélèvement automatique.

Je (Nous) soussigné(e.s), ..... redevable(s) ci-dessus désigné(e.s), déclare avoir pris connaissance du Règlement financier pour le paiement des factures d'assainissement et **DEMANDE LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL** de ma facture d'assainissement sur le compte Bancaire joint à ce contrat.

<p><b>Le Président, Philippe DANIEL</b></p> 	<p>Bon pour accord de prélèvement          A ....., le .....</p> <p><b>Le(s) redevable(s) (Signature obligatoire)</b></p>
--	---

La signature du présent contrat de prélèvement vaut acceptation de tous les articles figurant dans le règlement de prélèvement automatique mensuel, consultable en ligne sur [www.cc3m.fr](http://www.cc3m.fr). L'abonné s'engage à respecter toutes les clauses dudit contrat.

**PIECES A JOINDRE POUR PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE :**

1. Le présent contrat de prélèvement dûment rempli et signé.
2. Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE).
3. Le mandat de prélèvement SEPA.

**A envoyer avant le 5 avril 2026 pour un début de mensualisation en juin 2026 pour l'année 2026**  
 par courrier : CC3M-56 avenue Pierre SEMARD-54360 Blainville sur l'eau  
 par mail : [secretariat@cc3m.fr](mailto:secretariat@cc3m.fr)

